



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

**OJ N°41 - Partenariats et équipements culturels.
Attribution d'une subvention, au titre de l'année 2019, au profit de l'association Cinéma et Cultures.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

OJ N°41 - Partenariats et équipements culturels.
Attribution d'une subvention, au titre de l'année 2019, au profit de l'association Cinéma et Cultures.

Rapporteur : Monsieur Bruno CARRERE.

Mes chers collègues,

Par délibération du 4 février 2017, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a approuvé la prise de compétences « Politique linguistique en faveur de la Langue Basque » et « Culture Basque ». Ces compétences, partagées avec l'Etat, la Région, le Département et les communes, ont permis à la Communauté d'Agglomération de se substituer au Syndicat Intercommunal de Soutien à la Culture Basque, dans toutes les actions qu'il menait pour le Pays Basque.

Faute d'un circuit structuré et d'un opérateur historique dédié à la distribution du cinéma basque, l'Institut Culturel Basque (ICB) a pallié ce manque en œuvrant, pendant plusieurs années, à sa promotion et à sa diffusion sur le territoire du Pays Basque Nord. En partenariat avec les exploitants de salles de cinéma du territoire, ce travail a démontré l'existence d'un cinéma de qualité ainsi que l'engouement du public pour cette production. Toutefois, cette entreprise rencontrait des obstacles administratifs et matériels pour le passage des films en salles. Afin d'y remédier, l'Institut Culturel Basque a réuni, en 2013, les acteurs de la filière des deux côtés de la Bidassoa lors de plusieurs rencontres, notamment à Bayonne et à Hendaye. S'en est suivi une étude sur le sujet, afin de poser la problématique de la distribution du cinéma Basque en France (*Caline Oscaby - "La distribution du cinéma Basque en France. Besoins et perspectives", 2014*).

En 2014, en collaboration avec l'Institut Culturel Basque, l'association « Cinéma et Cultures », qui gère le cinéma l'Atalante à Bayonne, rend possible la distribution au Pays Basque Nord de films produits au Pays Basque Sud, en initiant une démarche de distribution à titre expérimental. Cette démarche répond donc à une logique naturelle de continuité territoriale. Il s'agit d'offrir aux spectateurs la possibilité de découvrir, en salle, une production locale de qualité ; en d'autres termes, de rapprocher le producteur du spectateur, de créer une sorte de circuit court cinématographique. Quatre ans plus tard, la première phase de ce projet s'achève et il s'agit de lui donner sa forme aboutie.

A présent, l'association souhaite mener à bien le projet de distribution du cinéma Basque « Gabarra Films » qui se déploiera depuis notre territoire vers l'ensemble des salles françaises. Cette initiative s'inscrit dans un contexte de développement de projets autour de la distribution du cinéma Basque qui a conduit à la création de nouvelles entreprises ces derniers mois.

La dynamique transfrontalière est l'idée motrice. Il s'agit d'affirmer le Pays Basque Nord comme prolongement naturel de l'industrie du cinéma existant au Sud, de créer des ponts avec les sociétés de production, également avec les grands événements cinématographiques tels que le Festival de San Sebastian.

Aujourd'hui, en se donnant les moyens, il semble raisonnable d'avoir l'ambition de créer une véritable structure de distribution, rayonnant dans l'ensemble des salles françaises, depuis notre territoire. C'est une manière d'inverser le rapport Paris – Région, dominant dans le domaine du cinéma (et de la culture en général), et d'être en cohérence avec une forte conscience du potentiel culturel local du territoire, tout en misant sur le principe de l'intégration européenne. C'est un cercle vertueux qui est ainsi créé. Au-delà de la qualité des films qui est évidemment le critère premier, la valorisation de leur programmation au travers des labels Art & Essai et Europa Cinéma permet aux salles d'en tirer tous les bénéfices.

En fonction du calibrage des sorties, l'association ajustera les moyens consacrés et envisage la possibilité de contracter un attaché de presse en renfort, consciente du caractère primordial de la communication, en particulier dans le cas d'une sortie coordonnée à l'échelle nationale.

« Gabarra Films » est donc né d'une volonté de faire vivre une cinématographie riche et originale, un cinéma de terroir à vocation universelle. C'est aussi pour le cinéma l'Atalante l'opportunité de prolonger son travail de programmation dans le champ de la distribution. Les critères qui la guident dans le choix des films se retrouvent dans la ligne éditoriale de ce qui constitue désormais sa « branche distribution ». C'est enfin un projet autour duquel se retrouvent et collaborent de nombreux acteurs de la filière cinéma du territoire : sociétés de production, salles de proximité, institutions, etc...

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière d'« Individualisation et attribution des subventions de fonctionnement dans les enveloppes prévues à cet effet par le Conseil communautaire » et d'« Autorisation de signer les conventions financières en faveur des associations ainsi que leurs avenants »,

Le Conseil permanent est invité à :

- attribuer, à l'association Cinéma et Cultures, une subvention de 5 000 € pour la mise en œuvre de son projet 2019,
- approuver les termes de la convention correspondante ci-annexée, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019 – Chapitre 65 – Nature 6574.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 51 voix

Contre : 0 voix


Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Non votant : 1 (ALZURI Emmanuel)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.